

ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
Le jeudi 14 mars 2024 à 17h30

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. LISTE DES IMMEUBLES ASSUJETTIS À LA VENTE POUR TAXES
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. LEVÉE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL

Procès-verbal de la réunion extraordinaire, tenue par le conseil municipal de Stoke à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 403, rue Principale, le jeudi 14 mars 2024 à 17h30. Sont présents le maire Luc Cayer, les conseillères et conseillers Mélissa Théberge, Denis Pagé, Steeves Mathieu, Lucie Gauthier, Daniel Dodier, Yannick Bédard.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est présidée par le maire Luc Cayer et Jonathan Lemaire, greffier-trésorier adjoint, est également présent et agit comme secrétaire. Les membres du conseil reconnaissent avoir tous été dûment convoqués conformément aux dispositions du Code municipal du Québec. Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 17h30

Résolution
2024-03-066

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Mélissa Théberge :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Résolution
2024-03-067

3. LISTE DES IMMEUBLES ASSUJETTIS À LA VENTE POUR TAXES

ATTENDU la liste des immeubles assujettis à la vente pour taxes déposée par le greffier-trésorier adjoint;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yannick Bédard

D'approuver la liste des immeubles assujettis à la vente pour taxes dues pour les années 2021, 2022 et 2023;

DE soumettre ladite liste à la MRC du Val Saint-François en prévision de la vente qui se tiendra le 13 juin 2024 à 10 h;

ET D'autoriser le maire Luc Cayer, la directrice générale et greffière-trésorière Anne Turcotte et le directeur des services municipaux et greffier-trésorier adjoint Jonathan Lemaire à enchérir au nom de la Municipalité de Stoke sur les immeubles situés sur le territoire.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen présent dans la salle

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Denis Pagé propose de lever la séance à 17h32.

Luc Cayer
Maire

Jonathan Lemaire
Greffier-trésorier

Je, Luc Cayer, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.

Luc Cayer
Maire